

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 15 septembre 2015

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

DU 15 SEPTEMBRE 2015

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 15 septembre, a examiné 5 avant-projets de loi du pays ; 1 projet de délibération du Congrès et a adopté 7 arrêtés du Gouvernement ; a donné son avis sur 38 demandes de visa de long séjour et autorisations de travail et 2 projets de décret. Il a également examiné la situation des produits miniers non valorisés à l'heure actuelle et le relevé de conclusions du groupe de travail des présidents et des signataires sur le nickel (GTPS) du 7 septembre 2015.

1. Avant-projets de loi du pays

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'avant-projet de loi du pays au régime d'incitation fiscale à l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'avant-projet de loi du pays prorogeant les régimes fiscaux incitatifs en faveur de l'investissement économique.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'avant-projet de loi du pays relative au soutien et à la promotion de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie, accompagné de son projet de délibération d'application.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'avant-projet de loi du pays relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'avant-projet de loi du pays portant modification des codes de pensions de retraites des fonctionnaires relevant des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.

2. Projet de délibération du Congrès

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la délibération du congrès portant création du budget annexe de répartition au budget de la Nouvelle-Calédonie.

3. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a homologué la modification du règlement intérieur de la chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie (CCI).

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2014 de l'académie des langues kanak (ALK).

Secteurs du budget, du logement, de l'énergie, du développement numérique et de la communication audiovisuelle et du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le congrès de la Nouvelle-Calédonie:

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la demande d'ouverture d'une session extraordinaire du congrès.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le projet de la convention d'ouverture de crédit auprès de l'agence française de développement (AFD) et habilité le président du gouvernement à signer le contrat de prêt d'un montant de 5.7 milliards de francs sur une durée de 20 ans.

Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites ZODEP et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le financement d'une action du programme de lutte contre les pollutions de la commune de Païta (1 800 000 F CFP).

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du conseil d'administration de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté fixant les prix de vente des produits pharmaceutiques. Le gel des prix est prorogé jusqu'au 30 juin 2016, assorti d'une baisse de 2% des produits pharmaceutiques.

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 38 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et autorisations de travail.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le projet de décret pris pour l'application de la loi relative à la réforme du droit d'asile et modifiant le code de justice administrative (partie réglementaire).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le projet de décret pris pour l'application de la loi relative à la réforme du droit d'asile et relatif à la procédure applicable devant la Cour nationale du droit d'asile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné la situation des produits miniers non valorisés à l'heure actuelle et le relevé de conclusions du groupe de travail des présidents et des signataires sur le nickel (GTPS) du 7 septembre 2015. Il a ensuite sollicité l'ouverture d'une session extraordinaire du congrès pour l'examen des questions suivantes :
 - Compte tenu des dispositions du schéma de mise en valeur des richesses minières, quelle suite le gouvernement doit-il donner aux demandes d'exportation vers la Chine et/ou aux nouvelles demandes d'exportation vers le Japon ?
 - Si le congrès est favorable à ces demandes d'exportation vers la Chine et/ou le Japon, quel cadre fixe-t-il au gouvernement pour les autoriser ?